

COMPTE-RENDU

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MERCREDI 12 FEVRIER 2020 20H00

Présents : **Guy PANOUILLOT** (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS/Volley-ball blancs) ; **Jean-Emmanuel FRONTERA** (Trésorier OMS) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre/Responsable commissions installations sportives et subventions de fonctionnement) ; **Didier CIRET** (Maire-adjoint chargé des sports/Club de plongée) ; **Georges MARTINO** (Conseiller municipal/Commission récompenses OMS/VCB) ; **Bruno SOULET** (Responsable CMS/Association 42km195) ; **Jean-François GRANGENEUVE** (Employé territorial ville Le Blanc) ; **Henri LE FLEM** ; **Francis TREMBLAIS** (Membre / Tennis de Table Brenne Le Blanc) ; **Annick GOMBERT** (Maire du Blanc/Conseillère régionale) ; **Stéphanie RIBOTON** (EFP Le Blanc) ; **Francis JOFFRE** (Billard club blancs) ; **Gabriel MOUTOUSSAMY** (Judo club blancs) ; **Mélanie BLANCHET** (Ass. Blanche de horse-ball) ; **Danie BUSZ** (Boule sportive blanche) ; **Marie-Pierre CHABOT** (Amis cyclos blancs) ; **Jacky FAURE** (Ass. de gestion de la base de plein air) ; **Michel BRUNET** (Hand-ball club Le Blanc/Commission récompenses OMS) ; **Jean-Luc VANBAELEN** (Brenne savates) ; **Jérôme PERRIN** (USB football) ; **Gaëlle COROLLER** (Ass. Jeanne d'Arc) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancs) ; **Nathalie CORBEAU** (Hand-ball club Le Blanc/AS collège Sainte Anne) ; **Jean-Luc FRANCOIS** (CSLG) ; **Bernard HOFFMANN et Marc RODET** (Tir sportif blancs) ; **Nelly TARLIER** (Ass. Lycée Pasteur au galop) ; **Didier MARTINAUD** (CAR.G.A.C. Rando) ; **Isabelle TAVENOT** (Tennis club blancs) ; **Philippe BOUCHERON** (Volant blancs) ; **Sandrine ZAMUDIO et Elodie ROBERT** (Club des dauphins) ; **Jérémy DESSENON** (Club d'escalade de la région blanche) ; **Pauline MARTIN** (Canoë kayak club Le Blanc) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque blanche) ; **Alain CORDE** (Ass. Golf des Rosiers) ; **Angélito ZAMUDIO** (ASSG Basketball) ; **Cyrille BAPTISTE** (AS Lycée Pasteur/Le Blanc athlétisme) ; **Bruno CASAVECCHI** (Fitness form) ; **Julien BERTHELOT** (Compagnie Le Blanc Archer) ; **Jérémy GOUDAL** (AS collège les Ménigouttes) ; **Robert BARTHE** (Vérificateur aux comptes) ; **Carole BODIN** (commission aide formation diplômante) ; **Gérard BLONDEAU** (Conseiller départemental) ; **Brigitte BISSON** (correspondante NR) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative municipale) ; **Aurélien CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : **Elise TAMIL** (Sous Préfète du Blanc) ; **Céline NIQUEUX** (Présidente Association Blanche de Horse-ball) représentée par Mme BLANCHET ; **Sylvie GROSDENIER** (AS Collège Sainte Anne) représentée par Mme CORBEAU.

Absents : **M. FOURY** (Directeur de la DDCSPP 36) ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal / Commission sports / Commission récompenses OMS) ; **Mme Frédérique VRIGNAT** (Conseillère municipale / commission sports) ; **Alain PERREARD** (Conseiller municipal / Commission sports) ; **Aikido dojo Le Blanc** ; **Association Equestre l'Epineau Le Blanc** ; **Les Attelages Blancs** ; **AAPPMA Le Nénuphar** ; **Rallye Team Blancs** ; **Roller Club Blancs** ; **Rugby Club Blancs** ; **Martial MILLIN** (commission subvention de fonctionnement) ; **C.A.S. de la ville du Blanc** ; **Dominique JACQUET** (agent territorial ville Le Blanc).

➤ **Appel des clubs**

La parole est donnée à Robert VIEILLERIBIERE qui procède à l'appel des clubs.

➤ **Modification du règlement intérieur et des statuts de l'OMS**

Guy PANOUILLOT relate qu'il a été discuté à plusieurs reprises des associations qui ne sont plus représentées depuis un certain nombre d'années. Il fait la lecture des paragraphes modifiés qui seront soumis au vote. Les paragraphes modifiés sont projetés sur le tableau blanc pour que toutes les personnes présentes, puissent les visionner.



MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'O.M.S.

Article 11

L'absence de représentation d'une association adhérente aux réunions du Comité Directeur entraîne des pénalités.

Remplacé par : *L'absence de représentation d'une association adhérente aux réunions du Comité Directeur entraîne des pénalités financières, et une non représentation pendant 3 années consécutives entraîne une radiation.*

Une association adhérente absente à trois assemblées générales consécutives sera également radiée de l'O.M.S..

Une exclusion (pour motifs graves, après avoir entendu les explications de l'intéressé) peut être prononcée par le Comité Directeur.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'O.M.S.

Article 11 :

Perdent la qualité de membres de l'Office :

- ◆ les membres qui ont donné leur démission par lettre adressée au Président ;
- ◆ ceux dont le Comité Directeur a prononcé la radiation (*à défaut du paiement de leur cotisation, six mois après échéance => supprimé*) ;
- ◆ ceux dont le Comité Directeur a prononcé l'exclusion (pour motifs graves, après avoir entendu les explications de l'intéressé).

Les décisions visées aux alinéas 2 & 3 sont susceptibles d'un recours à l'Assemblée Générale qui statuera définitivement.

Guy PANOUILLOT informe que trois associations sont concernées par la modification des statuts et du règlement intérieur.

Il cite un exemple très récent. Les associations adhérentes à l'OMS reçoivent leur courrier postal à la maison des sports, des casiers étant mis à leur disposition. Le casier de deux associations est « rempli » de courrier. Il a été vu le président d'une ancienne association pour lui apporter le courrier reçu. Lorsqu'une association demande sa radiation par courrier à l'OMS et qu'elle est ensuite radiée, il faut également faire le nécessaire auprès de la Sous-Préfecture, de la banque, etc... Il faut fermer le compte bancaire et définir ce qui sera fait de l'argent. Il existe plusieurs possibilités. L'argent peut être versé à l'OMS où une ligne sera faite dans la comptabilité ou encore verser l'argent à une association caritative. Il est précisé qu'il s'agit du choix de chacun.

Toutes ces démarches sont à effectuer lorsqu'une association est dissoute. Cela évite également à l'OMS de réceptionner du courrier d'une association radiée.

A l'heure actuelle, il y a trois associations concernées par ces modifications.

Le Président de l'OMS demande à l'assemblée s'il y a des questions ? Ce sujet a été abordé notamment lors des derniers comités directeurs.

Ces modifications sont soumises au vote de l'assemblée :

Contre: 0 ; Abstention : 0.

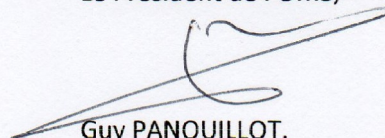
Modifications votées à l'unanimité.

Guy PANOUILLOT déclare l'assemblée générale extraordinaire close.

Fin de la réunion à 20h10.

Fait à Le Blanc, le 18 février 2020

Le Président de l'OMS,



Guy PANOUILLOT.